

L'ÉVÉNEMENT

SYNDICAL

N° 27/28

22^e année • mercredi 3 juillet 2019

l'hebdomadaire du syndicat UNIA

Place de la Riponne 4 • 1005 Lausanne • tél. 021 321 14 60 • redaction@evenement.ch • www.evenement.ch

JAA CH-1005 Lausanne P.P. / Journal Poste CH SA



THIERRY PORCHET

Pas de prolongation des horaires d'ouverture des magasins fribourgeois le samedi. Les commerces du canton fermeront ce jour-là toujours à 16h et non à 17h. La population a clairement refusé dimanche dernier une révision de la loi dans ce sens, combattue via un référendum par les syndicats et les partis de gauche. **PAGE 7**

POINT DE MIRE

RAS-LA-PUB...

Sonya Mermoud

Imaginez une ville sans publicité commerciale. Des rues libérées de ces incitations permanentes à la consommation. Vides de ces appels du pied répétés à acheter, et à acheter encore, histoire, comme le suggèrent slogans et supports visuels, de frayer avec un indicible bonheur. Imaginez une cité où cette pollution optique, ces messages pseudo-accrocheurs seraient bannis. Où on renoncerait *de facto* à user et abuser dans l'espace urbain des corps érotisés de femmes, évidemment jeunes et belles, pour vendre tout et n'importe quoi – à ce propos, le canton de Vaud a récemment interdit les publicités sexistes par voie d'affichage. L'idée de lo-

calités sans réclame est régulièrement défendue par différents mouvements que certains qualifient d'extrémistes. Dans l'air du temps, elle n'a pourtant rien d'excessif et fait son chemin. Dans la ville du bout du lac, l'initiative «Genève zéro pub» – après avoir connu plusieurs rebondissements entre invalidation partielle et recours – pourrait ainsi bien être soumise aux urnes. Ce serait alors l'occasion pour les citoyens de se prononcer contre ces sollicitations mercantiles permanentes enlaidissant la cité. Ces suggestions massues, tape-à-l'œil, visibilité oblige, auxquelles personne n'échappe, captant le regard sans notre consentement. Ces panneaux qui compliquent de surcroît la mobilité des personnes en situation de handicap. Porté par des acteurs de la société civile, le projet genevois mérite le soutien de sa population. Il contribue à lutter contre la surconsommation, la tentation du superflu – doublées parfois d'un surendettement – qui pèsent lourd dans l'épuisement des ressources naturelles de la Terre. Il freine l'assouvissement de nouveaux besoins le plus souvent artificiels des consommateurs, la pub leur faisant croire que leurs objets, à peine achetés, sont déjà dépassés... Qu'ils ne sauraient exister sans le dernier modèle X ou Y... Et immanquablement avec un certain impact. Si les entreprises n'étaient pas assurées d'un retour sur investissement, elles n'opteraient pas pour cette forme de communication. Dans ce contexte, à l'heure où la décroissance ne s'an-

nonce pas comme une alternative mais un impératif, toutes les démarches allant dans ce sens, même les plus modestes, sont les bienvenues. Rappelons que si tout le monde vivait comme les Suisses trois planètes seraient nécessaires. On se surprend dès lors à rêver d'une Genève audacieuse, progressiste qui, à l'image de Grenoble ou de São Paulo, franchirait ce pas et ouvrirait la voie au changement en créant des émules. On se surprend à rêver à des villes apaisées. Les espaces libérés pourraient servir à l'expression artistique ou citoyenne ou, mieux encore, à la plantation d'arbres supplémentaires, régulateurs de chaleur bienvenus avec un thermomètre promis à des affolements répétés, déréglé sur l'environnement. Dans l'intervalle, on mesure, au quotidien, la contradiction entre la récurrence actuelle de messages nous invitant à consommer moins, à polluer moins, à privilégier le durable, tout en nous poussant à acheter sans limites. Cherchez l'erreur. ■

PROFIL



Franziska Meinherz rêve d'un monde nouveau.

PAGE 2

DÉLÉGUÉS UNIA

Le nécessaire partage des gains de productivité.

PAGE 3

GENÈVE

Les métallos restent mobilisés.

PAGE 5

COINTRIN

Remise d'une pétition pour de meilleures conditions de travail.

PAGE 7

LE RÊVE D'UN MONDE NOUVEAU

Militante écologiste, Franziska Meinherz incarne la solidarité au quotidien

Aline Andrey

Les trois premières mesures de la partition de la Symphonie «Du Nouveau Monde» de Dvořák tatouées sur son avant-bras donnent le ton du personnage. Une musique adorée au titre évocateur pour cette passionnée de violoncelle, qui s'engage pour la terre et ses habitants au point de ne plus trouver le temps de jouer. Militante, Franziska Meinherz est aussi doctorante en sociologie. Sa thèse porte sur les questions de développement durable, et plus précisément sur les transformations de mobilité, au sein d'une équipe interdisciplinaire à l'EPFL. Elle confie avoir dû faire sa place au sein de ce monde scientifique masculin. «C'est toute une culture, issue d'une socialisation encore difficile à contrer. A l'EPFL, il y a 30% d'étudiantes, 20% de doctorantes et 9% de professeures...» souligne la féministe rencontrée sur l'une des terrasses du campus. Son parcours fait écho à celui de sa grand-mère, biochimiste à la fin des années 1950, et qui s'est lancée en politique en 1973, deux ans après le droit de vote accordé aux femmes. Le 14 juin restera gravé dans le cœur de Franziska Meinherz qui en parle, les larmes aux yeux, tant cette journée a relevé du magique. «C'était tellement émouvant de voir toutes ces femmes déterminées crier leur ras-le-bol. Nous nous sommes rendu compte de notre force.» Eco-féministe, elle l'est dans les faits depuis le gymnase, mais se revendique comme telle depuis peu. Sa sensibilité écologique remonte à sa petite enfance, inspirée par ses grand-mères et l'engagement de ses parents. «Je me rappelle avoir voulu écrire une lettre au Conseil fédéral pour protéger les loups», relate-t-elle. A 10 ans, elle reçoit un livre sur les écosystèmes. Une révélation. Son désir de sauver les animaux s'élargit alors à la protection de la terre.

CONSCIENCE POLITIQUE

Si Franziska Meinherz est née à Zurich en 1991, a grandi quelques années dans l'agglomération bernoise, elle a surtout vécu dans les Grisons. «Je me souviens du dispositif policier pour le Forum économique de Davos. Mon vil-

lage, pourtant à une heure du site, était quasiment sous état de siège. J'ai commencé à réfléchir sur les rapports géopolitiques», partage-t-elle. A la maison, elle lit la NZZ et le journal de la Déclaration de Berne. Et se sent de plus en plus à l'étroit dans le conservatisme grison. «Même certaines de mes potes pensaient que ce n'était pas cohérent de faire des enfants pour les mettre à la crèche ensuite, ou que l'avortement ne devait pas être légal...»

Après le gymnase, elle s'envole pour l'Equateur où elle travaille en Amazonie dans un projet environnemental. Parallèlement, elle s'intéresse au processus mis en place par le président Rafael Correa, aux avancées sociales freinées par la dépendance économique aux puissances occidentales. «Tout est lié, donc on peut agir depuis chez soi, apprend-elle. Mais quand je suis rentrée aux Grisons, j'avais l'impression que rien n'avait bougé. Je retrouvais mon rôle social, mes étiquettes. J'ai alors travaillé comme serveuse et réfléchit à ce que je voulais étudier: glaciologie, nanotechnologies, sociologie, météorologie...» Finalement, c'est la sociologie qui l'emporte, à Genève, ville que Franziska Meinherz – au français alors balbutiant – n'a jamais foulée, mais qui lui offre l'exil dont elle a besoin.

La sociologue prolonge ses études par un Master de deux ans entre la Norvège, le Portugal, les Pays-Bas et le Chili. Avant de trouver un poste de doctorante à Lausanne. «Maintenant, j'ai envie de m'incruster», lance l'ex-nomade, qui vit dans une colocation de huit personnes dans la capitale vaudoise.

MILITANTE ET CANDIDATE

Engagée dans la grève du climat au quotidien, Franziska Meinherz est depuis peu candidate aux élections fédérales dans la coalition vaudoise Ensemble à gauche. «Je n'avais pas prévu de me présenter, mais je pense qu'il est important que la gauche radicale ouvre le débat et soit présente au Parlement. La grève du climat est perçue en opposition à la politique institutionnelle. Mais le Parlement devrait représenter le peuple et l'appuyer lorsqu'il lève la voix!» dénonce celle qui confesse avoir été gênée de se retrouver sur scène lors du «Forum

des 100» organisé par *Le Temps* en mai. «Avec d'autres camarades écologistes nous manifestations dehors, sans penser que nous serions invités à entrer. J'avoue que je voulais me faire discrète, puisque c'était sur le site de l'EPFL, mon employeur...» C'est pourtant elle qui lira le message des jeunes attaquant les agissements des multinationales présentes. «Comment la Suisse peut-elle leur dérouler le tapis rouge alors qu'elles pillent des terres et des matières premières aux populations du Sud qui crèvent de faim ou meurent en Méditerranée? On ne demande pas grand-chose: un environnement viable pour les humains et toutes

les espèces, un système économique et social qui permette une vie digne sur la planète pour toutes et tous», résume la pacifiste, entre calme et révolte à fleur de peau, débordante d'énergie. Face à la surcharge de travail et à ses émotions qui la submergent parfois – les injustices et les violences peuvent la rendre insomniaque –, la montagne est son salut. «Elle me permet de garder ma santé mentale, rit-elle. Il n'y a personne et, donc, aucun rapport de violence, de domination. Certains de mes amis pensent que mes expéditions sont extrêmes, mais je suis toujours bien en-dessous de mes limites. J'aime avoir de

la marge. Je n'ai pas le goût du risque ni en montagne, ni dans les manif...» Si ses ascensions la ressourcent, cela ne l'empêche pas d'observer que les sapins poussent de plus en plus haut en altitude, preuve tangible du réchauffement. «Les rapports du GIEC sont paniquants. La catastrophe écologique aura lieu, mais, pour y faire face, nous avons besoin d'une société solidaire afin de limiter les dégâts et de la surmonter. En ce sens, la grève du climat et celle des femmes me donnent des raisons d'espérer.» ■



THÉRIE PORCHET

Depuis l'enfance, Franziska Meinherz monte aux arbres...



DE BIAIS

Christophe Gallaz

DU BONHEUR AU SUICIDE PAR LE BONHEUR

Le dérèglement climatique est le processus maximale catastrophe en cours sur la planète. C'est pourtant la notion du bonheur qu'il faut évoquer en parallèle – dans la mesure où ce bonheur, en tout cas tel que les humains le conçoivent et le recherchent, détermine sans doute l'un des pires mécanismes infernaux à l'œuvre de nos jours.

Tout commence bien si l'on retient ce que disait de ce bonheur Leïla Chaïbi, l'autre jour, au journal *Libération*. Pour cette jeune politicienne française, qui vient de rejoindre les rangs du Parlement européen à l'issue des élections organisées en mai dernier, sur la liste de La France insoumise, les «raisons d'être optimiste» sont puissantes. Pourquoi? Parce que, explique-t-elle, «l'aspiration naturelle et universelle des gens au bonheur» reste un moteur essentiel de l'épanouissement personnel et social. Très bien. Nous retrouvons là toute la gauche historique et classique.

Maintenant, lisons *Le Bug humain*, publié chez Robert Laffont en février de cette année, et dont l'auteur est le Strasbourgeois Sébastien Bohler, un docteur en neurosciences qui est aussi rédacteur en chef de la revue *Cerveau & Psycho*. S'appuyant sur trois cents études universitaires, Bohler formule cette interrogation cruciale aujourd'hui: pourquoi, alors que nous sommes tous conscients de la menace qui pèse sur notre planète, est-il si difficile d'agir pour le climat? Sa réponse est simple. Remontant à l'émergence de notre espèce en Afrique, voici 200 000 ans, il désigne le «striatum», une partie de notre cerveau comprenant de très nombreux récepteurs à dopamine, puissant neurotransmetteur chargé de valider et de fortifier les actions réputées garantir la survie physique et psychique de l'individu. Actions consistant par exemple à satisfaire son appétit tout en éprouvant une sensation de plaisir et de satisfaction – ce que nous résu-

mons volontiers, dans notre langue, par l'expression «joindre l'utile à l'agréable» ou «l'agréable à l'utile». Or ce moteur extrêmement puissant de nos actions quotidiennes est resté constamment à l'œuvre en nous au fil des millénaires, sans la moindre évolution. Même si nous avons passé, dans l'intervalle, de la société de survie propre aux âges les plus reculés à nos sociétés modernes frappées d'hyperconsommation compulsive. Il en résulte que nos neurones chargés d'assurer notre existence ne se sentent jamais rassasiés. Ils réclament non seulement toujours plus de nourriture et de biens, comme il y a 200 000 ans, mais aussi, par exemple, toujours plus de sexualisations diverses, de pouvoir sous toutes ses formes, de prospérité matérielle ou de voyages. Ainsi recherchons-nous encore et toujours la croissance dans tous les domaines, en déployant une intelligence et des désirs indexés sur l'immédiat exactement tels qu'ils préva-

laient dans les forêts ancestrales de l'Afrique. Et non pas, tel est le drame, indexés sur le long terme. Robert Gifford, professeur de psychologie et d'études environnementales à l'Université de Victoria, au Canada, vient appuyer dans ce sens l'auteur du *Bug*. Il explique que «notre cerveau s'est développé quand l'humain vivait encore dans la savane, avec l'obligation d'être entièrement concentré sur l'«ici et maintenant». Nous savons «prévoir» bien sûr, poursuit-il, mais nous revenons souvent par défaut au mode «ici et maintenant» dans notre vie». Cette vision des choses est confirmée par Wolfram Schultz, professeur en neurosciences à l'Université de Cambridge. Interrogé dans *Le Temps* du 16 mai dernier, il estime que l'impact positif de nos actions dans le domaine de l'environnement surviendra dans un avenir trop lointain pour nous. «Tous les neurones de la récompense connus enregistrent une valeur moins importante à me-

sure que l'action entreprise aura un effet bénéfique éloigné dans le futur. Ainsi les centres de la récompense de notre cerveau se concentrent-ils sur des récompenses proches de nous dans le temps, et dévalorisent-ils les bénéfices à long terme». C'est à ce stade qu'on peut goûter une lecture ultime, celle de *Happycratie comment l'industrie du bonheur a pris le contrôle de nos vies*, paru sous la double plume d'Edgar Cabanas et d'Eva Illouz en automne dernier. Respectivement psychologue et sociologue, ces auteurs dénoncent la notion du bonheur reformatée par la «psychologie positive», et devenue non plus une promesse désirable, mais un secteur lucratif, un outil de management et un leurre politique. Une machine perverse qui détermine tous nos mécanismes de production et de consommation, elle aussi – d'où la canicule qui vient de nous accabler, comme petit exemple anecdotique, et la destruction générale de la planète. ■

«Nous voulons que les entreprises partagent les gains de productivité»

Unia annonce le lancement à l'automne d'une vaste campagne salariale



L'assemblée des délégués d'Unia a discuté des thématiques principales qui occuperont le syndicat à la rentrée.



Textes Jérôme Béguin

Photos Neil Labrador

Comme nous l'évoquions dans notre dernière édition, Unia lancera à l'automne une grande campagne salariale. En présentant le projet à l'assemblée des délégués du syndicat tenue le 22 juin, Véronique Polito a rappelé que les salaires réels n'augmentaient plus. «Nous voulons que les entreprises partagent les gains de productivité, car ce sont les salariés qui créent les richesses, pas les managers surpayés et les actionnaires. Tel est le message que nous voulons faire passer, a expliqué le membre du comité directeur. C'est un scandale que, chez Coop et Migros, il n'y ait pas eu d'augmentation générale des salaires qui profite à toutes et à tous depuis plus de dix ans. Nous voulons changer cette situation. C'est pourquoi nous voulons assurer une présence importante cet automne dans le commerce de détail. Mais pas seulement: dans le second-œuvre romand, des actions importantes sont par exemple prévues en octobre et, dans l'industrie, des mobilisations et des rassemblements dans le courant du mois de novembre.» Comme une suite à la grève du 14 juin, Unia s'engagera dans le cadre de cette mobilisation et des négociations salariales pour que les femmes obtiennent

enfin les augmentations qui leur reviennent. Et, tant que les femmes ne seront pas protégées correctement par de bonnes conventions collectives de travail (CCT), le syndicat défendra l'instauration de salaires minimaux légaux. «GastroSuisse, avec qui nous discutons le renouvellement de la CCT de l'hôtellerie-restauration, a décidé de suspendre les négociations au motif que les syndicats s'engagent dans les cantons en faveur de salaires minimaux. C'est pour nous un chantage inacceptable, il est hors de question qu'on nous empêche de pousser au niveau cantonal pour des salaires minimaux», a martelé Véronique Polito. Horloger vaudois, Pascal Greffet a tenu à attirer l'attention des délégués sur un point: «Il y a des personnes employées au nettoyage ou au restaurant, majoritairement des femmes, qui n'ont pas le droit aux avantages de nos CCT, au salaire minimal et qui gagnent 1000 à 1500 francs de moins par mois. Il faut veiller à ce que nos CCT incluent ces collègues.» Toujours sur le plan des salaires, les délégués ont dénoncé dans une résolution l'initiative de résiliation de l'UDC et invité le Conseil fédéral à négocier avec l'UE un accord institutionnel qui respecte la protection des salaires. «Nous ne devons pas accepter un accord-cadre qui remettrait en question

les mesures d'accompagnement, a dit le Genevois Xavier Henauer, président de la commission du personnel de Givaudan. Il est important de maintenir les protections, mais aussi de les étendre, car certains patrons trouvent toujours des ruses pour les contourner, comme on l'a vu récemment sur le chantier des TPG qu'Unia a dénoncé. ■

SOUTIEN À LA GRÈVE CLIMATIQUE

Sur proposition de la jeunesse Unia, les délégués ont encore voté une résolution de soutien à la grève climatique. «Il incombe aux syndicats de porter dans les entreprises la résistance apparue dans les écoles et dans la rue face à la destruction de la planète», peut-on lire dans le texte. «Unia doit s'efforcer de formuler des solutions qui montrent clairement qu'une société durable peut fonctionner sans démantèlement social.» Le syndicat appelle à participer à la grande manifestation pour le climat du 28 septembre prochain. ■

Nouvelle tête au comité directeur d'Unia

L'assemblée des délégués d'Unia a élu Renate Schoch pour occuper le siège laissé vacant par Corinne Schärer. Présentée par le comité central et le groupe d'intérêt des femmes, cette Zurichoise d'origine est aujourd'hui cadre chez PostFinance où s'elle s'occupe de communication interne. Agée de 54 ans, elle a auparavant travaillé durant 17 années dans le secteur associatif, d'abord au Groupe pour une Suisse sans armée, puis à Terre des hommes et a été porte-parole des Remontées mécaniques suisses, avant d'atterrir chez le géant jaune. Elle a mené des études d'allemand, d'histoire de l'art et de communication, et a aussi siégé durant trois ans au Conseil communal de Zurich sur les bancs de la Liste alternative. «La nécessité d'un syndicat fort pour notre société est une évidence pour moi; la valeur

créée par le travail doit être équitablement partagée; les syndicats jouent un rôle majeur dans l'organisation politique de la société et de l'Etat, entre autres en rendant possible et en améliorant de façon décisive la participation des femmes et des migrants au travail et à la prospérité; les syndicats ont été et sont le moteur du développement social, ils doivent le rester», a-t-elle souligné dans sa présentation personnelle avant de s'engager pour qu'Unia «reste une référence pour les travailleuses et les travailleurs de ce pays même à l'ère de la société de services et du numérique». Syndiquée depuis 18 ans, au SSP et à Syndicom, elle ne bénéficie toutefois pas d'une expérience syndicale. «Au sein du comité directeur, nous avons beaucoup d'expérience en matière syndicale et je suis persuadée qu'elle sera un complément parfait», a voulu rassurer la présidente d'Unia, Vania Alleva. «C'est une bonne pioche pour nous, c'est une femme qui n'a pas peur de s'imposer, c'est un être politique, stratégique, qui a pas mal d'expérience dans la vie associative, l'économie privée, la communication, le marketing, la numérisation.» Renate Schoch prendra ses fonctions le 1^{er} octobre. ■



La Suisse n'est plus sur la liste noire de l'OIT

Après que Guy Parmelin s'est engagé en faveur d'une meilleure protection contre le licenciement, l'USS a approuvé le retrait de la Suisse de la liste noire des pays accusés de violations de la liberté syndicale

Manon Todesco

Dans notre édition du 29 mai, nous informions que la Suisse avait été placée par l'Organisation internationale du travail (OIT) sur une liste noire de pays violant ses conventions. Plus précisément, on reprochait à notre pays de ne pas respecter la Convention n° 98, pourtant ratifiée par Berne, en matière de protection contre les licenciements antisyndicaux. Une mesure qui aura eu

l'effet d'un coup de fouet au Conseil fédéral. Alors que la conférence du 100^e anniversaire de l'OIT démarrait le 10 juin, le lendemain, le Comité de la liberté syndicale a décidé, sur proposition de la délégation helvétique, de retirer la Suisse de cette liste. En effet, le conseiller fédéral Guy Parmelin, en charge de l'Economie, a assuré qu'il mènerait une médiation entre patronat et syndicats en impliquant les experts de l'OIT, avec pour objectif d'élaborer d'ici à douze mois des propositions

de solutions qui permettraient d'élever le niveau de protection contre le licenciement pour le rendre conforme aux conventions signées. Sur la base de cette bonne volonté, l'Union syndicale suisse (USS), qui avait déjà déposé une plainte en 2003 contre la Suisse, a approuvé cette décision, y voyant une vraie occasion d'adapter enfin le droit suisse en cas de licenciements aux normes internationales. «Un travail important a déjà été effectué dans ce domaine, selon son président, Pierre-Yves Maillard. Il y a des expertises, et des discussions ont déjà eu lieu par le passé. Le changement de cap de Guy Parmelin est une bonne nouvelle, tout comme le sont les signes que le patronat veut trouver des solutions à ce problème, sans œillères et en toute bonne foi. Ce genre de licenciements abusifs a déjà détruit de nombreuses carrières et des vies de salariés. Il est inadmissible que la Suisse ne tienne pas ses engagements de droit international. Nous veillerons de près à ce que le Conseil fédéral respecte ses obligations en la

matière.» Et la faitière syndicale de prévenir: «Si cette démarche n'apporte aucune amélioration concrète, l'USS remettra la pression sur la Suisse par le biais de l'OIT. Les syndicats ont recensé récemment de nombreux cas de licenciements abusifs antisyndicaux.» Concrètement, la Suisse rendra à l'OIT un rapport l'année prochaine sur les résultats de la médiation. Par ailleurs, elle se soumettra volontairement à un examen extraordinaire par l'organisation internationale en ce qui concerne le respect de la liberté syndicale. Un processus qui sera suivi de près par l'USS.

DES ANNÉES D'ATTENTISME

Le 17 juin, Nicolas Rochat Fernandez, juriste et responsable de la section Unia Nord vaudois, mais aussi conseiller national depuis peu, a interpellé le Conseil fédéral, lui posant la question des objectifs et de l'agenda précis de cette médiation. Dans sa réponse, le chef du Département de l'économie, Guy Parmelin, informe que la médiation «externe et indépendante» débutera à la

fin de l'été 2019 pour une durée d'un an. «Afin que cette médiation se passe en confiance, le processus et le contenu des discussions doivent rester confidentiels», précise le conseiller fédéral. Le but? Parvenir à un résultat concret entre les partenaires sociaux par rapport à cette problématique de longue date. Et de rester prudent: «Il est judicieux d'attendre la fin de la médiation avant de décider des prochaines étapes.» Pour Nicolas Rochat Fernandez, c'est une bonne nouvelle, même si elle arrive un peu tard: «Cela fait quinze ans que la Suisse est épinglée par l'OIT, quinze ans d'attentisme et d'ignorance. Il aura fallu patienter jusqu'à ce qu'elle soit inscrite sur liste noire pour entamer, enfin, une médiation. A présent, nous attendons du courage politique de la part du Conseil fédéral et espérons que ce processus débouchera sur quelque chose de concret quant à la protection des travailleurs, sans quoi, la Suisse sera à nouveau sur cette liste...» ■

Besoin de faire le point et de définir vos objectifs ?



Le bilan de compétences peut vous aider !

L'approche tient compte des expériences que vous avez acquises dans tous les domaines (travail, formation, famille, engagement bénévole).

Chacun-e d'entre nous a besoin, à un moment donné, de faire le point sur son propre parcours et ses souhaits pour l'avenir. Le bilan de compétences est une démarche qui va vous permettre de savoir où vous en êtes professionnellement et personnellement.

Il est un révélateur des potentiels. Il s'applique à toutes et à tous, quels que soient l'âge, le statut ou le niveau d'études.

Une séance d'information est proposée avant le cours (participation indispensable).

Jeudi 29 août 2019 à 18h30

Secrétariat Unia, Rue des Moulins 19, 2800 Delémont

Informations et inscription :
transjurane@unia.ch, T 0848 421 600
Claudia Catellani, T 079 101 33 29
Dominique Perrin, T 079 475 32 95
Attention : nombre de places limité

UNIA

VOUS VOUS INTÉRESSEZ à l'actualité du monde du travail? **VOUS ÊTES SENSIBLES** aux enjeux sociaux, politiques et économiques qui lui sont liés? **VOUS SOUHAITEZ** une information à l'échelle romande, nationale et internationale? **ABONNEZ-VOUS**

L'ÉVÉNEMENT SYNDICAL

Grâce à une parution hebdomadaire, *L'Événement syndical* suit de près l'évolution du monde du travail. Socialement engagé, il aborde les thèmes essentiels liés aux enjeux professionnels et économiques actuels, tels que les questions de santé et de pénibilité au travail, les grands mouvements de l'économie et leurs conséquences pour les salariés, ou encore les inégalités entre les femmes et les hommes. Il se fait aussi l'écho des luttes syndicales dans notre pays et à l'échelle internationale et propose un éclairage différent sur l'actualité.

- ☐ Je souscris un abonnement standard à *L'Événement syndical* (60 fr. par an)
☐ Je souscris un abonnement de soutien à *L'Événement syndical* (100 fr. par an)
☐ Je souhaite bénéficier de votre offre d'essai et recevoir gratuitement *L'Événement syndical* pendant 1 mois

Nom, prénom, adresse

Coupon à retourner à *L'Événement syndical* · place de la Riponne 4 · 1005 Lausanne
forum@evenement.ch · Tél. 021 321 14 60

Le syndicat Unia offre à ses membres une assistance juridique essentiellement dans les domaines du droit du travail, du droit des assurances sociales ainsi que du droit de séjour.

UNIA

Le Syndicat.

La région Transjurane (Jura et Jura bernois) du syndicat Unia recherche un-e

Avocat/avocate ou juriste (60%)

Ce poste consistera principalement à traiter des demandes de protection juridique, à conseiller les membres par téléphone ou par écrit, ainsi qu'à les représenter professionnellement, de manière autonome, principalement dans des litiges de droit du travail ou de droit des assurances sociales.

Votre profil

- Formation de niveau universitaire (Master of Law)
- Brevet d'avocat-e serait un atout
- Forte identification aux valeurs syndicales et fibre sociale
- Capacité à travailler en équipe et de manière autonome
- Parfaite maîtrise de la langue française (orale et écrite) ainsi que de bonnes connaissances de l'allemand

Nous vous offrons une activité dans une organisation riche de sens où les contacts humains rythment les journées de travail, où les tâches sont diversifiées au sein d'une équipe volontaire et dynamique. Vous bénéficierez aussi de conditions de travail d'une grande organisation nationale, d'une couverture sociale avantageuse comme d'une formation continue.

Votre poste de travail se trouve principalement à Delémont.

Nous nous réjouissons de recevoir votre dossier de candidature complet par e-mail à l'adresse transjurane@unia.ch

Pour toutes demandes de précision, Rébecca Lena, Secrétaire régionale, se tient à votre disposition au 0848 421 600.

Entrée en fonction: de suite ou à convenir.

Délai de postulation: 12 juillet.

Unia est le premier syndicat de Suisse. En tant qu'organisation dynamique et efficace comptant près de 200'000 membres, nous représentons les intérêts des travailleuses et travailleurs et luttons pour des conditions de travail et des prestations équitables.

UNIA

Le Syndicat.

La région Transjurane (Jura et Jura bernois) du syndicat Unia recherche un-e

Responsable RH et finances (60% à 70%)

Ce poste vous amènera à avoir la responsabilité de la gestion, du développement et du recrutement du personnel de la région, ainsi qu'à y assurer la conduite financière et administrative. Vous participerez activement à sa direction en étroite collaboration avec la secrétaire régionale. Vous collaborez également avec les instances centrales et aurez la possibilité d'intégrer différents groupes de travail nationaux.

Votre profil

- Formation de niveau Bachelor HES ou formation équivalente
- Expérience professionnelle significative dans une fonction similaire. De l'expérience dans la conduite de projets constituerait un atout.
- Expérience dans la conduite de personnel
- Forte identification aux valeurs syndicales et intérêt pour les questions sociales et politiques
- Sens de l'organisation, esprit d'analyse et fiabilité
- Parfaite maîtrise de la langue française (orale et écrite) ainsi que de bonnes connaissances de l'allemand

Nous vous offrons une activité dans une organisation riche de sens où les contacts humains rythment les journées de travail, où les tâches sont diversifiées au sein d'une équipe volontaire et dynamique. Vous bénéficierez aussi de conditions de travail d'une grande organisation nationale, d'une couverture sociale avantageuse comme d'une formation continue.

Votre poste de travail se trouve principalement à Delémont.

Nous nous réjouissons de recevoir votre dossier de candidature complet par e-mail à l'adresse transjurane@unia.ch

Pour toutes demandes de précision, Rébecca Lena, Secrétaire régionale, se tient à votre disposition au 0848 421 600.

Entrée en fonction: de suite ou à convenir.

Délai de postulation: 12 juillet.

L'ÉVÉNEMENT SYNDICAL
Place de la Riponne 4
1005 Lausanne
Tél. 021 321 14 60
Fax 021 321 14 64
redaction@evenement.ch
www.evenement.ch

ÉDITEUR *L'Événement syndical*
Syndicat Unia

PRÉSIDENT Aldo Ferrari

RÉDACTRICE EN CHEF Sylviane Herranz

RÉDACTRICE EN CHEF ADJOINTE
Sonya Mermoud

ADMINISTRATEUR Nicolas Jacot

JOURNALISTES

Sylviane Herranz, Sonya Mermoud,
Aline Andrey, Manon Todesco, Jérôme Béguin

COLLABORATEURS RÉGULIERS

Evelyne Brun, Christophe Gallaz,
Ambroise Héritier, Freddy Landry,
David Prêtre, Jean-Claude Rennwald,
Daniel Süri

PHOTOGRAPHES

Neil Labrador, Thierry Porchet

ABONNEMENTS 39 éditions par an
Abonnement annuel Fr. 60.-
Abonnement de soutien Fr. 100.-
forum@evenement.ch
Publicité pub@evenement.ch

CONCEPTION & MISE EN PAGES

Atoll "îlots graphiques"
Catherine Gavin

IMPRESSION

Pressor SA, Delémont
Tirage contrôlé 60371 exemplaires



WWW.EVENEMENT.CH



LES MÉTALLOS GENEVOIS RESTENT MOBILISÉS

Un premier accord vient d'être trouvé entre partenaires sociaux pour le renouvellement de la Convention collective de travail de la métallurgie du bâtiment



Les métallos sont déterminés à faire entendre leurs revendications. Soutenus par Unia, une cinquantaine d'entre eux ont partagé la semaine dernière un repas pour en parler.

Jérôme Béguin

À Genève, un premier accord vient d'être trouvé entre partenaires sociaux pour le renouvellement de la Convention collective de travail (CCT) de la métallurgie du bâtiment. Celle-ci bénéficie à environ 5000 travailleurs actifs notamment dans la construction métallique, l'installation sanitaire, le chauffage ou l'électricité. Les parties signataires ont convenu de la prolonger d'une année, soit jusqu'à fin 2020. En outre, tous les salaires seront augmentés de 50 francs et les salaires minimaux de 2% dès cette même année. Les parties signataires s'engagent à régler toutes les autres questions d'ici au 30 avril 2020, afin

que la nouvelle CCT puisse entrer en vigueur au 1^{er} janvier 2021. Ces jours, Unia fait le tour des chantiers pour informer les salariés et les inciter à rester mobilisés. Jeudi dernier, le syndicat était au chantier de la Nouvelle Comédie où se sont rassemblés une cinquantaine d'ouvriers autour d'une grillade. L'enjeu est de parvenir à faire accepter, par la partie patronale, les revendications syndicales. D'abord en ce qui concerne les paniers repas et les vacances, les métallos demandent l'équité de traitement avec les maçons, soit 25 jours de congé contre 22 actuellement, et une indemnité de repas de 25 francs alors qu'elle se monte à 15 francs au maximum et souvent à zéro. Les métallos ont inscrit dans leur cahier de revendications le remaniement des

classes salariales, afin que la CCT soit en phase avec les nouvelles réalités des métiers et que les formations fédérales et les diplômes étrangers soient mieux reconnus. Les métallos veulent aussi limiter le travail temporaire. «Pour économiser, les entreprises tendent à augmenter le travail temporaire et précaire», indique Yves Mugny, responsable du secteur bâtiment d'Unia Genève.

CONDITIONS DIFFICILES

«Depuis quatre ans, je vis de contrats de trois mois en trois mois et, quand les employeurs n'ont pas besoin de moi, je suis envoyé au chômage. Comme je n'ai pas le CFC, je n'ai que le minimum. Il est difficile de faire la guerre aux patrons, il y a du monde qui attend derrière et de

plus en plus de personnes qui travaillent pour le minimum. Des fois, lorsque je demande 32 francs de l'heure, on me répond qu'il y en a plein qui se contentent de 25 francs», explique un monteur de structure métallique. «Les sociétés engagent de plus en plus de personnes non qualifiées, et les qualifiés, eux, sont payés comme des non-qualifiés. On est obligé de suivre, on n'a pas le choix, sinon il faut changer de métier. Il y a vingt ans, on était mieux payé. Et en plus maintenant, on doit apporter ses outils, car les entreprises n'ont pas le matériel», nous dit un autre métallo. «On a une demi-échelle par personne, on passe notre journée à courir après, à chercher un collègue qui veuille bien nous en prêter une. Et pour le reste, on

doit tout amener, de la pince au harnais, en passant par la perceuse ou le stylo. En tant que temporaire, si je n'ai pas l'argent pour payer l'outillage, l'agence d'intérim peut me le prêter, mais il faut laisser une caution de 610 francs», souligne son collègue.

«Il y a une nécessité d'augmenter les salaires minimaux, c'est une priorité syndicale», estime Yves Mugny. En montrant en exemple la mobilisation des maçons de l'automne dernier, José Sebastiao, responsable du secteur construction d'Unia Genève, a prévenu les travailleurs: «Si les négociations partent du mauvais côté, préparez-vous à bloquer le pont du Mont-Blanc!» ■

Première victoire pour le personnel de vente à Nyon

Le référendum contre l'ouverture des commerces le samedi jusqu'à 19h a abouti, avec un nombre record de signatures

Sylviane Herranz

Il en fallait 2006. Finalement, 3554 signatures ont été déposées auprès de la Municipalité de Nyon le 27 juin dernier, soit presque 80% de plus! Des paraphes exigeant un référendum sur le prolongement de 18h à 19h de l'ouverture des magasins le samedi dans la cité de La Côte. «C'est un magnifique succès! Pour le personnel d'abord, et pour le comité référendaire et Unia qui a assuré la logistique, se réjouit Komla

Kpogli, secrétaire syndical. C'est aussi un très beau message envoyé par la population nyonnaise. Contrairement à ce que prétend la Société industrielle et commerciale (SIC), les habitants ne souhaitent pas cette ouverture prolongée. Ce n'est pas une heure supplémentaire le samedi qui empêchera les clients d'aller faire leurs courses en France voisine.»

Le syndicaliste salue l'immense engagement des vendeuses et des vendeurs dans la récolte de signatures qui

aura duré un mois. Sous le mot d'ordre «Touche pas à mon samedi!», des stands fixes ont été installés en ville, puis des tournées ont été réalisées dans les quartiers et devant les magasins. Le personnel a aussi pu recueillir des signatures dans certains commerces. Les vendeuses et les vendeurs ne veulent pas sacrifier une heure supplémentaire de leur week-end déjà écourté. Ils souhaitent eux aussi pouvoir profiter un peu de leur famille le samedi. Une fermeture à 19h impliquant un départ du travail à 19h30, voire plus tard. Le 14 juin, lors de la grève des femmes, le personnel l'avait dit haut et fort dans une manifestation ayant réuni plus de 120 personnes (voir L'ES du 19 juin dernier) dans les rues de Nyon.

Le comité référendaire, composé de vendeuses et de vendeurs, d'Unia, du Parti socialiste, des Verts et du POP, a salué cette première victoire, étape nécessaire pour faire reculer les autorités sur le prolongement de l'horaire du samedi. Il profitera de la pause estivale pour préparer la campagne référendaire. «Ces 3554 signatures sont un message clair et augurent d'une bonne campagne. Elle s'annonce intense, mais nous sommes sereins», ajoute Komla Kpogli. La votation aura lieu probablement en septembre ou octobre. Le syndicaliste appelle déjà tous les Nyonnais, suisses et étrangers ayant le droit de vote, à participer au scrutin en solidarité avec le personnel de vente. ■



3554 signatures ont été remises à la Municipalité de Nyon, presque 80% de plus que nécessaire!

POING LEVÉ

PAPYRUS PARTOUT!

Par Aline Andrey

Une pétition au Conseil d'Etat vaudois, pour régulariser les personnes sans-papiers du canton sur le modèle genevois, a été lancée par des organisations de soutien aux migrants, des Eglises, des syndicats et des partis de gauche. Une vaste coalition pour demander l'évidence: celle de reconnaître l'existence de toutes ces femmes et ces hommes qui vivent et travaillent à nos côtés depuis des années, dont les enfants côtoient les nôtres, dont les impôts et les assurances sociales remplissent nos caisses. Autant de personnes aux origines multiples qui contribuent au développement économique, social et culturel de la Suisse. La semaine dernière, un procès a cristallisé l'ineptie de la situation. Une ouvrière horlogère de la Vallée de Joux a fait recours contre une peine pécuniaire infligée pour avoir logé son futur époux, sans-papiers...

Pour mémoire, l'opération Papyrus à Genève, de février 2017 à décembre 2018, a permis de régulariser 1846 personnes (y compris 610 enfants), et plus de 1700 dossiers sont encore en examen. Une grande majorité d'entre elles travaillent dans l'économie domestique. Jusqu'ici, dans 21% des cas reçus par l'Office cantonal de l'inspection et des relations du travail (OCIRT), des infractions ont été observées: non-respect du salaire minimum, et donc du contrat type de travail en vigueur, ou des versements aux assurances sociales. Plus largement, la régularisation des sans-papiers permet de mettre un frein à la sous-enchère salariale, au travail au noir et à l'exploitation d'êtres humains, tant ces personnes sont fragilisées par leur situation de clandestinité. Le phénomène d'appel d'air craint par les détracteurs de Papyrus n'a, de surcroît, pas eu lieu. Il est dès lors urgent que le reste de la Suisse répète ce processus, voire l'élargisse à une régularisation collective. Alors que, dans le canton de Vaud, en comparaison, seuls 59 sans-papiers ont obtenu un permis en 2018 (selon les sources de l'association œcuménique Chrétiens au travail).

Plus largement, le fait de rendre illégale une frange de la population, sans-papiers ou requérants d'asile déboutés, ou de rendre coupables des chômeurs ou des personnes à l'aide sociale, sans compter les personnes âgées laissées sur le carreau, torpille non seulement des destins individuels mais aussi la cohésion sociale. Alors qu'en ces temps troubles, la solidarité devrait être le maître-mot pour contrer le populisme, le racisme, la haine, l'égoïsme. Le respect des droits humains, avec ou sans papiers, et la protection des plus fragiles sont une question de dignité pour tous les êtres unis sur notre seule Terre-mère faisant face à la sixième extinction de masse. Les migrants climatiques seront de plus en plus nombreux, qu'ils passent par les voies de l'asile ou de la clandestinité, deux chemins qui se rejoignent depuis la création du statut de non-entrée en matière (NEM). Un statut de non-droit. Un de plus. ■

sans-papiers-vd.ch/Petitions.htm

VIENS À LA MAISON!

Palme d'or lors du dernier Festival de Cannes, *Parasite*, du cinéaste sud-coréen Bong Joon-ho, revisite les luttes de classes. Un grand film palpitant et inclassable

Nicolas Jacot

La famille Ki-taek vivote dans une ville de Corée du Sud. Tous ses membres – le père, la mère et les deux enfants, jeunes adultes – sont au chômage, survivent grâce à un boulot précaire à domicile qui consiste à plier des cartons de pizza et sont humiliés par une supérieure à peine sortie de l'adolescence. Tout en bas de l'échelle sociale où ils semblent être condamnés, les Ki-taek occupent un taudis semi-enterré des bas-fonds de la ville. Une habitation misérable, symbole de leur déchéance: les badauds enivrés urinent sur leurs fenêtres et ils sont contraints de se contorsionner sur les toilettes pour récolter les miettes des connexions wifi de leurs voisins. Mais le destin de la famille est bousculé lorsqu'un ami du fils leur offre une pierre porte-bonheur et, surtout, se propose de recommander le jeune Ki-taek pour donner des cours particuliers d'anglais à la fille de la riche famille Park. Le chômeur découvre alors la vie de la bourgeoisie sud-coréenne: une luxueuse

maison d'architecte nichée dans les sommets de la ville, des enfants-rois – surdoués selon leur mère –, un chauffeur particulier et une gouvernante dévouée. Fasciné par ce nouveau monde qui se pavane indécemment devant lui, le fils Ki-taek va dès lors user de mille stratagèmes pour s'y faire une place et en faire profiter les siens. C'est alors le début d'un engrenage incontrôlable, dont personne ne sortira véritablement indemne.

IMPOSSIBLE COEXISTENCE DES CLASSES

Récompensé à Cannes lors du dernier Festival, *Parasite* est le premier film coréen à obtenir la Palme d'or. Si l'œuvre mélange les genres en empruntant tantôt les codes du drame, de la comédie, du thriller, du film d'horreur ou encore du film catastrophe, c'est avant tout son caractère social qui ressort. *Parasite* est en effet une allégorie sur la coexistence des classes sociales qui semble, à l'heure actuelle, de plus en plus difficile à atteindre: les Ki-taek aspirent à une élévation sociale qui se refuse obstinément à eux; quant aux



Park, ils n'envisagent les plus démunis que comme des employés dénués de toute humanité et caractérisés par une odeur de «pauvreté». Et ainsi que son réalisateur l'exprime: «Dans la société capitaliste d'aujourd'hui, il existe des rangs et des castes qui sont invisibles à l'œil nu. Nous les tenons éloignés de notre regard en considérant les hiérarchies de classes comme des vestiges du

passé, alors qu'il y a encore actuellement des frontières infranchissables entre les classes sociales. Je pense que ce film décrit ce qui arrive lorsque deux classes se frôlent dans cette société de plus en plus polarisée.» A une époque où l'accroissement des inégalités est de plus en plus prononcé, où le fossé entre les classes sociales semble se creuser et où de larges

couches de la population se sentent laissées pour compte, *Parasite* – film à la fois perspicace, intelligent et au suspense haletant – nous invite à réfléchir sur notre manière de coexister. ■

Parasite de Bong Joon-ho, actuellement dans les salles en Suisse romande.

DES ANTIMILITARISTES MONTENT AU FRONT

La preuve scientifique de l'existence de Dieu, le dernier film du Genevois Fred Baillif, relate l'histoire d'une bande d'antimilitaristes retraités. Un sujet en phase avec l'actualité...

Sonya Mermoud

Printemps 2017: les Suisses sont appelés à se prononcer sur une interdiction d'exporter des armes. Partisans de cette initiative, une bande d'antimilitaristes à la retraite décide alors de réaliser un documentaire sur leur passé d'anciens objecteurs de conscience. Leur démarche trouve une résonance particulière quand le petit-fils d'un des protagonistes meurt accidentellement dans le cadre de son service militaire. Voilà dans les grandes lignes la trame de *La preuve scientifique de l'existence de Dieu*, dernière œuvre du cinéaste genevois Fred Baillif. Un film qui sort des sentiers battus, mêlant fiction et réalité, vraies et fausses archives, comédiens confirmés – à l'image d'un Jean-Luc Bideau ou d'une Irène Jacob – et amateurs sans expérience de jeu. Un mélange réussi et parfaitement assumé par le réalisateur qui revendique «un cinéma social et solidaire, au travers d'un travail avec des acteurs naturels,

intégrés dans tout le processus de création». «Le film se fait donc avec et pour eux», précise l'auteur. Résultat: des personnes qui ne jouent pas un rôle mais le leur. Sans fausse note. Tout en décidant de remonter au front... Entre séquences souvenirs et «révolution des edelweiss».

DIVERGENCES SUR LES MOYENS D'ACTION

Au gré du déroulement de l'histoire, on fait ainsi la connaissance de Gino le poète, Michel le révolté et son envie de «déguiller» les cons, Nadia la féministe, Myriame la rêveuse, Alain le croyant ou encore André, promenant sa caméra sur ses potes. Sur leurs divergences. Leurs fêlures. Leurs idéaux soumis à l'épreuve du temps. Mais surtout sur l'amitié qui les lie. Ces soixante-huitards attachants, aux personnalités bien typées, se dévoilent à demi-mots dans ce tournage où va se greffer l'envie de franchir un pas de plus, eux qui, il y a près d'un demi-siècle, se sont battus avec succès pour l'introduction d'une alternative à l'armée. Mais les moyens d'action alors di-

visent, entre recours à la violence et pacifisme inconditionnel, posant aussi la question de la forme la plus adéquate de s'engager aujourd'hui. Du temps de leur jeunesse, ils avaient déposé leur arme et

brûlé leur livret de service devant le Palais fédéral...

La preuve scientifique de l'existence de Dieu rend hommage à ces militants de la première heure qui ont lutté pour vivre



dans un monde plus juste. «Ceux qui, comme l'exprime Fred Baillif, se sont indignés face aux aberrations d'une société schizophrène, une Suisse à la fois berceau de la Croix-Rouge et 11^e exportatrice d'armes dans le monde.» Ces hommes et ces femmes toujours animés d'un esprit révolutionnaire et prêts à défendre leurs convictions. Une manière aussi d'évoquer la place des retraités dans notre société valorisant principalement le travail et les actifs. Hasard du calendrier mais surtout récurrence de la question, le sujet de cette docu-fiction décalée trouve un écho particulier dans l'actualité: l'initiative contre l'exportation d'armes vers les pays en guerre civile, munie de 134 000 signatures, ayant tout juste été déposée le 24 juin dernier. ■

La preuve scientifique de l'existence de Dieu de Fred Baillif, à voir le 1^{er} août à CinéTransat, Genève (projection en plein air), puis, dès le 7 août, en salles.

<https://facebook.com/lapreuve scientifique>

UN BUSINESS DIFFÉRENT

Est-il possible de conjuguer l'économie de marché avec un mode de production respectueux de l'environnement et des conditions de travail justes? C'est la question qui intéresse le cinéaste italo-suisse Nino Jacusso dans son documentaire *Fair Traders*



Nicolas Jacot

Trois entrepreneurs issus de trois générations différentes et évoluant à des échelles distinctes (locale, nationale et internationale): Nino Jacusso propose dans *Fair Traders*, le portrait de deux femmes et d'un homme dans leurs activités professionnelles quotidiennes. Leur point commun? En refusant un fonctionne-

ment économique fondé sur l'exploitation des hommes et de la nature, ils agissent de façon équitable, *fair* et durable, chacun à son niveau. Claudia est agricultrice et propriétaire d'une supérette bio depuis 2016 dans le canton de Soleure. Elle y vend notamment des produits de sa ferme et ceux d'autres producteurs de la région, et met un point d'honneur à s'engager contre le gaspillage de nourriture en proposant,

par exemple, des légumes considérés comme invendables par la grande distribution. Sina a quant à elle créé, en Allemagne, une entreprise de confection de vêtements produits selon des principes écologiques et sociaux. Les employées – les *ladies*, ainsi que Sina les appelle – ont souvent des parcours cabossés: chômeuses de longue durée, migrantes, mères célibataires, etc. Finalement Patrick est le fondateur et le pré-

sident d'une société suisse de culture et de production de coton bio en Inde et en Tanzanie. Sa démarche équitable et pionnière, il l'a mise en place dans les années 1990 déjà lorsqu'il constate que les revenus des producteurs servent surtout à l'achat des pesticides. Sensible également à la question du travail des enfants, il s'est investi pour résoudre cette problématique en finançant des écoles dans les villages des travailleurs.

La grande réussite du cinéaste est d'avoir su mettre en scène à la fois les différences, mais également les points communs entre ces trois entrepreneurs, permettant ainsi à chaque spectateur de percevoir comment lui pourrait agir à son propre niveau. Si les protagonistes se distinguent par les moyens à disposition et l'envergure de leur business respectif, ils sont en revanche reliés par une même envie d'être «utiles à la société», une même humanité et, surtout, un souci constant du confort et de la qualité de vie de ceux – employés, collègues, fournisseurs – qui les entourent. Jamais à la recherche du bénéfice à tout prix, ils se contentent de la taille de leur société, privilégient une croissance qualitative à quantitative. Une vision économique qui, dans la société de consommation exponentielle actuelle, offre une respiration bienvenue. ■

Fair Traders de Nino Jacusso, sortie en Suisse romande le 24 juillet.



Aéroport: 1784 signatures en faveur de meilleures conditions de travail

Face à la précarité grandissante des employés sur le site de Cointrin, une pétition a été adressée à Mauro Poggia. La direction a rencontré les syndicats genevois

Manon Todesco

La coupe est pleine à l'aéroport international de Genève. Stress, mobbing, horaires de fou, pauses non accordées et contrats précaires: les scandales s'enchaînent et se répètent. On se rappelle des auxiliaires engagés avec des contrats de zéro heure garantie chez Dnata, de cette employée qui, faute de pause, avait uriné sur son poste de travail, ou encore de ce salarié de Gate Gourmet licencié après vingt-huit ans de bons et loyaux services pour avoir mangé un petit pain voué à être jeté à la poubelle.

Si les syndicats tirent la sonnette d'alarme depuis des années, la direction de Genève Aéroport et les autorités brillent par leur immobilisme. «Une séance avait eu lieu en décembre 2018 à l'aéroport sous l'égide de la Chambre des relations collectives de travail (CRCT), lors de laquelle les problématiques avaient été identifiées par les syndicats genevois, qui avaient demandé à cette occasion l'ouverture rapide de négociations pour assainir les conditions-

cadres sur le site», rappelle Yves Mugny, secrétaire syndical chez Unia. Alors que Mauro Poggia, conseiller d'Etat en charge du dossier, s'était engagé à intervenir, rien de concret n'a été fait depuis. Raison pour laquelle, le 26 juin, Unia lui a remis en mains propres une pétition accompagnée de 1784 signatures. «La récolte de paraphes a été assez difficile à mener, car l'accès aux travailleurs et aux salles de pause est restreint à l'aéroport», souligne le syndicaliste.

REVENDEICATIONS

La pétition se décline en cinq axes. Elle demande, dans un premier temps, d'assurer des emplois à un taux et un salaire dignes, mais aussi de limiter au maximum le nombre d'emplois précaires, de garantir un rythme de travail décent, la soumission de tous les employés à un champ conventionnel négocié avec les représentants des employés, et enfin, le respect et le contrôle des dispositions légales et conventionnelles. Les objectifs sont multiples: mettre fin à la précarité financière des employés, qui touche même le

personnel fixe, en finir avec l'automatisme du temps partiel, limiter le travail précaire, venir à bout du sous-effectif, soumettre tous les employés à une convention collective de travail favorable, et enfin, contrôler que les règles soient bien respectées. «La situation est urgente, et elle est devenue une priorité pour les syndicats genevois. Si les choses ne bougent pas, des actions seront à prévoir», conclut Yves Mugny, qui rappelle qu'un établissement public de cette envergure se doit d'être exemplaire.

SYNDICATS ENTENDUS

Deux jours plus tard, le 28 juin, la Communauté genevoise d'action syndicale (CGAS) a été reçue une heure de temps par la direction de Genève Aéroport. «Nous avons repris tous les points listés par les syndicats genevois en décembre 2018, rapporte le secrétaire syndical. La direction n'avait rien préparé, elle s'est contentée de prendre note et a promis de revenir vers nous.» Espérons que le processus soit bel et bien lancé... ■



Remise des paraphes. «La situation est urgente, et elle est devenue une priorité pour les syndicats genevois», a relevé Yves Mugny, secrétaire syndical d'Unia.

VERS UNE RÉINTERNALISATION DU PERSONNEL DE SÉCURITÉ?

Déposé début juin par des députés de l'alternative et du MCG, le projet de loi 12541 prévoit la réinternalisation du personnel de sécurité sur le site de l'aéroport. En effet, aujourd'hui, la sûreté de l'établissement, des aéronefs et des passagers est essentiellement prise en charge par des entreprises privées telles que Custodio, Protectas, Securitas, SIR ou encore Checkport. «L'aéroport n'assume directement, avec son propre personnel, qu'à peine plus du tiers (35,3%) des engagements, développe le texte. Cette sous-traitance massive apparaît aujourd'hui comme une faiblesse à laquelle ce projet de loi vise à remédier en prévoyant que l'aéroport puisse assurer, par son propre personnel, les tâches nécessaires à la bonne exécution des missions que la loi lui confie.» Le projet de loi, qui entend garantir autant la sécurité des passagers que des bonnes conditions de travail pour les agents de sécurité, a été envoyé à la Commission de l'Economie. ■ MT

Mobilisation des agents de sécurité payante

La force obligatoire de la Convention collective de travail vient d'être prolongée par le Conseil fédéral, des avancées importantes entreront en vigueur en 2020 et des négociations salariales débuteront en fin d'année

Manon Todesco

Bonnes nouvelles pour les services de sécurité privés. Grâce à la mobilisation et à la détermination des agents de sécurité, des avancées significatives ont pu être obtenues. Tout d'abord, le Conseil fédéral a tout récemment avalisé la prolongation de la force obligatoire de la Convention collective de travail (CCT) de la branche pour 2019. «L'absence de force obligatoire est évitée de justesse», réagit Unia, ajoutant que cela «aurait gravement dégradé les conditions de travail dans la branche».

Il faut dire que, ces deux dernières années, les négociations avec l'Association des entreprises suisses de service de sécurité (AESS) étaient pour le moins difficiles. Au-delà du renouvellement de la CCT pour cette année en cours, des améliorations conventionnelles ont pu être conclues entre les partenaires sociaux pour une entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2020. «Nous avons enfin réussi à faire bouger les employeurs sur la nécessité de réduire les écarts salariaux entre les employés à l'heure et les employés fixes, informe Arnaud Bouverat, membre de la direction du secteur tertiaire à Unia. L'autre mesure clé, c'est la mise en place du contrôle du temps de travail et de repos par jour, ainsi que la limitation des longues semaines de travail.»

ENCORE INSUFFISANT

D'autres changements sont à prévoir dans cette nouvelle convention, notamment l'ajout d'un supplément finan-

cier pour le port d'armes à feu jusqu'à 150 francs par mois, le passage du congé paternité de un à trois jours, l'amélioration des congés, la régulation de la sous-traitance et l'augmentation ciblée des salaires d'entrée en fonction de 0,5 à 1% selon les catégories. Enfin, une plus large flexibilité a été accordée pour les heures négatives en fin d'année: elles pourront être reportées jusqu'à concurrence de -10% sur le décompte de temps de l'année suivante.

«L'AESS a davantage cédé sur la logique que sur l'ampleur des mesures qui n'est pas suffisante, commente le syndicaliste. L'augmentation des salaires minimaux reste ciblée et modeste. Ce n'est donc qu'une étape, c'est pourquoi de nouvelles négociations salariales auront lieu dès la fin de cette année.» Dans leur communication, les partenaires sociaux ont également tenu à rappeler la concurrence effrénée sur les prix à laquelle leur branche est soumise. «Les représentants patronaux et syndicaux en appellent à la responsabilité des autorités publiques de ne sélectionner, dans les appels d'offres, que des entreprises respectant la CCT de force obligatoire et veillant à la qualité des conditions de travail et des prestations.» ■

Les employés de sécurité membres Unia sont invités à venir découvrir le texte exact de la CCT et faire part de leurs revendications salariales à la conférence de branche du 30 septembre à Berne. Vous pouvez d'ores et déjà vous annoncer à tertiaire@unia.ch

FRIBOURG: LE PERSONNEL DE VENTE VICTORIEUX

Les Fribourgeois refusent clairement l'ouverture des commerces une heure de plus le samedi, soit de 16h à 17h. Unia a le sourire

Sonya Mermoud

«C'est une énorme satisfaction pour le personnel de vente qui s'est largement engagé dans cette campagne.» Au lendemain des votations sur la prolongation des heures d'ouverture des magasins à Fribourg, Armand Jaquier, secrétaire régional d'Unia, savoure la victoire. Un succès remporté par les salariés du domaine et le comité référendaire réunissant les syndicats Unia et Syna ainsi qu'une grande partie de la gauche qui a combattu la révision de la loi par référendum. Les citoyens ont en effet dit non à 54,6% contre 45,4% à une extension des horaires le samedi, de 16h à 17h. Un score clair, même si le taux de participation s'est révélé faible - 26,7%. Les magasins de Fribourg restent ainsi les seuls commerces de Suisse romande à fermer le samedi à 16h, ceux des cantons voisins clôturant pour leur part leurs portes à 17h ou 18h. Une exception qui avait déjà été confirmée dans les urnes il y a dix ans.

Pour le syndicaliste, le refus net des Fribourgeois est révélateur d'une prise de conscience des conditions de travail difficiles dans la branche avec des salaires peu élevés et des horaires souvent sur appel. «Ils ont ainsi manifesté leur volonté de ne pas rajouter de pression sur les salariés, tenu compte de leur vie sociale.» Et Armand Jaquier de rappeler au passage la revendication syndicale visant à la conclusion d'une Convention collective de travail cantonale dans le secteur. «Nous poursuivons les négociations. Une

séance est déjà programmée le 4 juillet avec les représentants de la grande distribution, des petits magasins et de l'Etat.»

NON À UN CONSUMÉRISME EFFRÉNÉ

Le syndicaliste voit encore dans le verdict des urnes une volonté du peuple de privilégier les petits commerces de proximité. «Ces derniers étaient eux aussi contre le changement d'horaire.» Il va même plus loin dans son analyse, estimant encore que Fribourg, par ce choix, occupe une position avant-gardiste, en s'opposant à un «consommérisme effréné». «Avec ce vote, la population affiche sa volonté de consommer de manière raisonnable, consciente des impacts sur le climat.» Pour Armand Jaquier, c'est aussi un désaveu de l'orientation prise par le Conseil d'Etat dans ce dossier. «Ce dernier tend à un saucissonnage de la loi sur le commerce en accordant des dérogations à des Garden Centres pour qu'ils puissent ouvrir des dimanches. Il se met au service de la grande distribution, sans respect pour les salariés. Les Fribourgeois disent halte à ces pratiques.»

Quant aux raisons brandies par les partisans de la révision estimant que la prolongation des horaires préservera et créera des emplois, le représentant d'Unia les balaie: «Faux! Le secteur de la vente se trouve en pleine mutation. On doit s'attendre encore à des pertes de postes de travail importantes, sans lien avec cette heure de plus réclamée par la grande distribution. Il faut aujourd'hui surtout miser sur la qualité et la variété des produits pour rester attractifs.» ■



La campagne menée par les syndicats et une grande partie de la gauche a porté ses fruits.

UBER, LE BON MARCHÉ EST TROP CHER PAYÉ

Jérôme Béguin

Unia n'est plus tout à fait seul à prêcher contre Uber et compagnie. L'Association genevoise des entreprises de transport et l'Association genevoise des entreprises de déménagement s'inquiètent du dumping salarial et de la concurrence déloyale pratiqués par les plateformes numériques. La Commission paritaire genevoise des transports et déménagements, qui réunit ces deux faïtières patronales et le syndicat, a envoyé un communiqué de presse à la mi-juin pour dénoncer le danger pesant sur la pérennité des sociétés locales et sur l'emploi. «Ces nouvelles formes de travail créent une distorsion de concurrence importante pour les employeurs qui respectent les dispositions légales et conventionnelles en matière de droit du travail et cotisent aux assurances sociales», écrit la commission paritaire.

Quant aux travailleurs, ils sont victimes d'une «précarisation de l'emploi, alors que des conventions collectives et des contrats types existent dans les branches économiques concernées». Constatant «l'absence de toute intervention des autorités fédérales», la commission invite les autorités locales à mettre en œuvre «toutes les mesures nécessaires pour que ces nouveaux acteurs assument leurs responsabilités sociales» et les citoyens à une «prise de conscience».

«Pour la première fois syndicat et patrons partagent une vision sur les menaces que la numérisation sans règles pose à l'économie, l'emploi et le partenariat social», se félicite Umberto Bandiera, responsable romand des transports et de la logistique pour Unia. «Cet appel commun est un pas en avant important. Car il est évident que si ce modèle économique s'impose, les emplois classiques vont disparaître. C'est une

question de société et il est important que se tienne un débat public. La vitesse des changements ne nous permet pas de traîner. Il faut sortir de l'enfumage publicitaire et commencer à responsabiliser les citoyens-consommateurs. Les choix de consommation ont aussi un impact. Il faut éviter de tomber dans le piège du "moins cher", qui cache des dégâts économiques et sociaux graves.» Comme on dit, le bon marché est toujours trop cher.

UBER EATS MIS EN DEMEURE
Par hasard, le jour même où était envoyé le communiqué de la commission paritaire, la chaîne de télévision Léman Bleu annonçait que le Département de l'emploi, dirigé par le conseiller d'Etat Mauro Poggia, avait mis en demeure Uber Eats, la plateforme de livraison de repas préparés par des restaurants, de se plier à la législation en vigueur. «Nous attendions cette décision depuis des mois et nous ne pouvons que saluer cette volonté de faire respecter le cadre légal, c'est une première en Suisse, commente Umberto Bandiera. Nous n'en connaissons pas les détails, mais nous pouvons imaginer que le magistrat partage les conclusions que nous avions tirées cet hiver: Uber Eats doit être enregistré au Registre du commerce et son activité considérée comme de la location de services et, à ce titre, obtenir une autorisation du Canton; les salaires de la Convention collective nationale de l'hôtellerie-restauration doivent être appliqués puisqu'il s'agit de livraison de repas.» Selon nos informations, l'entreprise technologique avait jusqu'au week-end dernier pour obtempérer à cette mise en demeure. Un recours suspensif était attendu. La justice pourrait être appelée à trancher.

En attendant, une décision cantonale est encore espérée sur l'autre volet des activités d'Uber, le transport de personnes. ■



THIERRY PORCHET

Le Département de l'emploi a mis en demeure Uber Eats, la plateforme de livraison de repas préparés par des restaurants, de se plier à la législation en vigueur.

AGENDA UNIA

GENÈVE

SÉANCE

GI Migrants: mardi 9 juillet à 18h30

PERMANENCE POUR PERSONNES SANS STATUT LÉGAL

Horaires: mardi et jeudi de 16h à 19h.

La séance et la permanence ont lieu au syndicat.

GROUPE DES RETRAITÉS
Troisième marche du CAD

Le groupe des retraitées et retraités d'Unia Genève vous invite à participer à la 3^e marche du Centre d'animation et de détente de Genève (CAD) à l'occasion de la Journée internationale des personnes âgées. Cette marche aura lieu: **dimanche 29 septembre.**

Au programme: arrivée en fanfare, partie officielle, grillades et salades offertes aux marcheurs par le CAD.

Programme des courses:

Course n°1 - Temps de marche 1h15;
Course n°2 - Temps de marche 2h10;
Course n°3 - Temps de marche 2h45:

Rendez-vous à 8h15 devant la Brasserie du Centre Commercial 1219 Le Lignon, départ à 8h30.

Course n°4 - Temps de marche 55 minutes;
Course n°5 - Temps de marche 1h30:

Rendez-vous à 9h30 au terminus du tram 14, station P+R Bernex, départ 9h45

Inscriptions jusqu'au 16 septembre par bulletin d'inscription ou par e-mail: amindj@bluewin.ch ou par tél : 022 796 67 77

Bulletin d'inscription à la marche du CAD du 29 septembre (pour chaque personne)
Nom:

Prénom:

Tél.:

Adresse:

Temps de marche:

Sortie à Laupen

Le GI des retraités organise une sortie le **jeudi 3 octobre à Laupen.**

Rendez-vous à 8h15.

Départ à 8h30. Retour prévu à Genève 18h30.

Coût total de la sortie: 60 fr. par personne.

Inscription au plus tard jusqu'au **16 septembre.**

Au menu: Salade de doucette avec œufs et croûtons, suprême de poularde sauce chasseur, riz de Camargue et garniture de légumes, parfait aux framboises. Vins de la région, café, eaux-minérales.

Nombre de participants limité à 50.

Bulletin d'inscription pour la sortie à Laupen, le mercredi 3 octobre.

Nom:

Prénom:

Tél.:

Adresse:

Nombre de personnes:

Merci de retourner le coupon-réponse complété au plus tard le 16 septembre à: Unia, GI Retraité-e-s, chemin de Surinam 5, case postale 288, 1211 Genève 13

NEUCHÂTEL

CAISSE CHÔMAGE

Invitation à une information sur l'assurance chômage dans les locaux d'Unia:

Neuchâtel: le mardi 20 août à 16h.

La Chaux-de-Fonds: le jeudi 22 août à 16h.

TRANSJURANE

PROGRAMME D'ACTIVITÉS

4 septembre - Comité des retraités à 14h. Restaurant à Porrentruy. Org. région.

12 septembre - Sortie annuelle. Visite de Camille Bloch à Courtelary. Org. Région.

19 septembre - Dîner friture de sandre. Cabanes des Pêcheurs à Frinvillier. Org. groupe Jura bernois.

VAUD

FERMETURES ESTIVALES

Lausanne: le secrétariat ne ferme pas.

Les permanences du samedi seront fermées les 27 juillet, 3 août, 10 août et 17 août.

Crissier: fermé du 22 juillet au 18 août.

Nyon: fermé du 29 juillet au 9 août, réouverture le lundi 12 août.

Vevey et Est vaudois: fermé du 29 juillet au 9 août, réouverture le lundi 12 août.

Yverdon et Nord vaudois: fermé du 22 juillet au 2 août, réouverture le lundi 5 août.

La Vallée: fermé du 22 juillet au 2 août, réouverture le lundi 5 août.

SECRÉTARIATS

Les secrétariats de Lausanne, Nyon, Yverdon, Vevey et du Sentier ont un numéro de téléphone commun. Vous pouvez les contacter au 0848 606 606. Depuis la France au 0041 848 606 606.

PERMANENCES SYNDICALES

Aigle: chemin de la Zima 2. Mardi et jeudi de 16h à 18h30, 1^{er} samedi du mois de 9h à 11h. Patronat Ital/Uil: de 15h à 17h30, 1^{er} et 3^e mercredi du mois.

Château-d'Œx: pas de dates fixes, prendre contact avec le secrétariat de Vevey.

Lausanne: place de la Riponne 4. Lundi de 14h à 17h30, mardi et jeudi de 14h à 18h30, samedi de 9h à 11h.

Le Sentier: Grand-Rue 44. Mardi et jeudi de 14h à 18h.

Morges: Grand-Rue 73-75. Mardi de 16h à 18h30.

Nyon: place Bel-Air 6. Mardi et jeudi de 16h à 18h30, samedi de 9h à 11h, sauf le premier et le dernier samedi du mois.

Payerne: rue du Simplon 10. Jeudi de 16h à 18h30.

BRÈVES

DÉCRIMINALISER LA SOLIDARITÉ, AVEC LE RENFORT D'AVOCATS

Des personnes poursuivies par la justice pour avoir aidé des exilés en détresse. Une situation inacceptable pour Solidarité sans frontières qui a lancé en février dernier une pétition réclamant une modification de l'article 116 de la Loi fédérale sur les étrangers et l'intégration. Cette dernière s'inscrit dans une campagne plus large portée, entre autres, par Lisa Mazzone, du parti des Verts, qui a déposé une initiative parlementaire dans ce sens. 116 avocats provenant des quatre coins du pays sont depuis venus soutenir la démarche estimant, dans une prise de position commune, que la criminalisation de la solidarité se révèle en contradiction avec la Déclaration sur les défenseurs des droits humains, adoptée par l'Assemblée des Nations Unies en 1998. Ce texte réclame des Etats qu'ils soutiennent les individus ou les associations œuvrant à la protection des droits et des libertés des peuples et des personnes. Dans ce contexte, les avocats invitent eux aussi le Pouvoir judiciaire des différents cantons à cesser de poursuivre et/ou de condamner des actes de solidarité. «Je ne veux pas uniquement appliquer la loi mais aussi la changer si son application ne va pas dans le sens de la justice», a exprimé l'agréée bernoise Melanie Aebli. Son homologue genevois, Olivier Peter, a pour sa part souligné: «La répression pénale doit être limitée aux infractions qui portent atteinte aux intérêts d'autrui ou aux intérêts publics.» Les avocats impliqués dans cette lutte se sont engagés à défendre les personnes aux prises avec la justice pour avoir fait preuve de solidarité envers un être humain dans le besoin. La récolte de signatures continue jusqu'au 31 juillet prochain. ■ **SM**

article116.strikingly.com

LA MOBILISATION A PAYÉ

Le 20 juin, deux employées du Kunstmuseum de Bâle ont été licenciées pour avoir participé à la grève des femmes du 14 juin. Deux jours plus tard, une manifestation réunissant quelque 150 personnes était organisée devant l'institution et une pétition lancée par Unia Bâle avec des collectifs de femmes pour demander leur réintégration. En quelques jours, plus de 3600 signatures ont été recueillies. A cette mobilisation se sont ajoutées une pression médiatique et l'intervention de la conseillère d'Etat Elisabeth Ackermann, responsable de la Culture. Avec pour résultat, le recul de l'employeur. La direction du Kunstmuseum a ainsi donné une seconde chance à ses deux collaboratrices, en période d'essai, tout en expliquant sa première décision par le fait de n'avoir pas été avertie assez tôt pour trouver des remplaçants afin d'assurer la sécurité. ■ **AA**

RFFA: BELLES PROMESSES DÉJÀ ENVOLÉES

Les autorités genevoises l'avaient pourtant promis: les pertes fiscales engendrées par l'adoption de la RFFA, prévoyant une diminution de l'imposition des entreprises, ne devaient aucunement se répercuter sur les prestations à la population. Un mois après son adoption par les Genevois, le 19 mai dernier, le Conseil d'Etat laisse entendre le contraire. Raison pour laquelle le Cartel intersyndical du personnel de l'Etat et du secteur subventionné et l'Asloca ont convoqué les médias le 21 juin, dénonçant une «manœuvre» de la part du gouvernement cantonal. Très concrètement, dans le cadre de RFFA, un découvert de 372 millions de francs, équivalant aux pertes fiscales mais aussi au financement du renforcement des subsides à l'assurance maladie voté le même jour, avait été accordé sans que le mécanisme de frein au déficit s'enclenche. De même, le projet prévoyait la dissolution de la réserve conjoncturelle dès le 1^{er} janvier prochain, soit environ 600 millions de francs de bénéfices accumulés sur plusieurs années.

Sauf que, dans ses prévisions budgétaires, le Conseil d'Etat n'aurait pas comptabilisé le coût de la recapitalisation de la Caisse de prévoyance de l'Etat de Genève (CPEG), autre objet tout juste adopté, estimée à 200 millions de francs. Ajoutez à cela 200 millions de francs de dépenses liées aux aides sociales, et le déficit annoncé pour 2020 atteint plus de 700 millions de francs. Une projection «catastrophique» qui, selon le Cartel et l'Asloca, laisse présager des coupes dans les services publics et menace les fonctionnaires de nouvelles dégradations de leurs conditions de travail.

«Le Conseil d'Etat commet une malhonnêteté supplémentaire en laissant entendre que c'est l'adoption de la Loi 12228 de l'alternative et du MCG (prévoyant la recapitalisation de la CPEG, *ndlr*) qui serait la source du problème, pointe un communiqué de presse, taisant le fait que la situation aurait été rigoureusement identique si la population avait accepté le projet soutenu par l'Etat, soit le 12 404.» Pour le Cartel intersyndical et l'Asloca, il est temps que le Conseil d'Etat assume ses responsabilités et les conséquences de la RFFA, «en sollicitant des rentrées fiscales supplémentaires, notamment par le biais de l'imposition des propriétaires d'immeubles qui demeurent, pour bon nombre, imposés bien au-dessous de leur valeur réelle [...]». ■ **MT**

Crissier: rue des Alpes 51.

Mardi de 16h à 18h30.

Vallorbe: Grand Rue 9. Mardi de 16h à 18h.

Vevey: avenue Paul-Cérésole 24. Mardi et jeudi de 16h à 18h30, samedi de 9h à 11h, sauf le premier et le dernier samedi du mois.

Yverdon: rue Haldimand 23. Mardi et jeudi de 16h à 18h30, samedi de 9h à 11h, sauf le dernier samedi du mois.

CAISSE DE CHÔMAGE

Lausanne: 021 313 24 80.

Crissier: 021 612 00 40.

Morges: 021 811 40 70.

Nyon: 022 994 88 40.

Yverdon: 024 424 95 85.

Le Sentier: 021 845 62 66.

Vevey: 021 925 70 01.

Aigle: 024 466 82 86.

LA CÔTE

ADRESSE PROVISOIRE

En raison de travaux, nous vous informons que le secrétariat syndical de La Côte vous accueille **provisoirement à l'adresse suivante: place Bel Air 6, 1260 Nyon.** Les numéros de téléphone et les horaires de permanences syndicales restent inchangés. Merci de votre compréhension.

LAUSANNE

SECRÉTARIAT

Notre secrétariat de Lausanne est ouvert **uniquement les après-midis.**

Heures d'ouverture:

Lundi de 13h30 à 17h30.

Mardi et jeudi de 13h30 à 18h30.

Vendredi de 13h30 à 16h.

Les horaires du téléphone et des permanences ne changent pas.

RIVIERA – EST VAUDOIS

AIGLE

Syndicat et caisse de chômage:

Le secrétariat syndical et la caisse de chômage Unia d'Aigle vous accueillent dans leurs locaux au chemin de la Zima 2, 3^e étage.

Guichet de la caisse de chômage:

Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9h à 11h30 et de 14h à 16h30.

Mercredi de 9h à 11h30, fermé l'après-midi.

Permanences téléphoniques:

Lundi, mardi, jeudi de 9h à 11h30 et de 14h à 17h.

Mercredi et vendredi de 9h à 11h30, fermé l'après-midi.

CANICULE: DES CHANTIERS VAUDOIS À L'ARRÊT

Unia et la Fédération vaudoise des entrepreneurs ont activé la semaine dernière le Fonds santé et sécurité. Une première à cette période de l'année

Sonya Mermoud

Hors de question de jouer avec la santé des ouvriers sur les chantiers. En raison de la canicule qui s'est abattue la semaine passée sur le pays, Unia et la Fédération vaudoise des entrepreneurs ont réagi promptement. Le mardi 25 juin en fin de journée, ils ont informé les différentes entreprises de construction du canton qu'ils activaient, dès le jeudi 27 juin, le Fonds santé et sécurité du secteur. Cette réserve permet aux sociétés concernées d'arrêter les activités entre 13h et 17h, et d'être indemnisées. «C'est la première fois que nous ouvrons ce fonds en été. Il a été utilisé jusqu'à ce jour uniquement lors d'intempéries hivernales, de décembre à mars. Nous avons décidé d'y recourir après avoir discuté avec des représentants du Département de la santé publique», explique Pietro Carobbio, secrétaire syndical d'Unia responsable du secteur construction. Se basant sur les prévisions de Météo Suisse annonçant de très fortes chaleurs, les partenaires sociaux ont donc pris les devants. «Les employés du gros œuvre, de la construction métallique et de la charpente souffrent particulièrement de la canicule, lorsqu'ils travaillent à l'extérieur. Le fonds est activé dès que le thermomètre grimpe à 34 degrés. Il faut alors arrêter de bosser. D'autant

plus que, quand on coule une dalle de béton par exemple, la température ressentie augmente encore. Cette situation nuit aussi au demeurant à la qualité de l'ouvrage qui, dès les 30 degrés, risque déjà de se fissurer.»

LA CANICULE TUE

Conscientes du problème, les entreprises n'ont pas été surprises par la décision des partenaires sociaux et plusieurs ont accepté de stopper les activités. Elles se sont en revanche inquiétées de savoir comment, dans ce contexte, respecter les délais et quel serait le coût de cette opération. «Les sociétés sont indemnisées par le fonds pour avoir protégé la santé de leurs collaborateurs. Quant aux travailleurs, ils perçoivent l'intégralité de leur salaire», précise le syndicaliste. Sur la question des délais, Pietro Carobbio souligne: «Les maîtres d'ouvrage doivent tenir compte de la situation, éviter de faire pression, rallonger les délais en conséquence et renoncer à d'éventuelles amendes de retard. Nous avons fait la tournée des chantiers pour les sensibiliser à la question. La canicule peut tuer.» Le syndicat et la Fédération ont aussi suggéré aux responsables d'autoriser l'activité sur leur chantier aux heures les plus fraîches de la journée, par exemple tôt le matin, dans les lieux où cela ne perturbe pas le voisinage.



La canicule additionnée à la pénibilité des travaux menace la santé des ouvriers.

«Il faut dans ce cas obtenir des dérogations des règlements communaux. Mais à situation exceptionnelle...»

POUR DES MESURES GLOBALES

Reste que, en l'absence d'une législation relative à la canicule, les maîtres d'ouvrage ne sont pas obligés de suivre ces recommandations. «Nous encourageons fortement l'établissement d'une

loi de santé publique qui réglerait la question en interdisant le travail lors de températures excessives et les pénalités pour report de délais. Nous souhaitons des mesures globales.» Pietro Carobbio estime encore que, avec le réchauffement climatique, il sera nécessaire de «repenser la façon de construire et de tenir compte des aléas de la météo». Dans l'intervalle, les partenaires so-

ciaux ont également organisé des distributions de tubes de protection solaire sur les chantiers. Et de rappeler que le rayonnement ultraviolet du soleil provoque chaque année un millier de cas de cancers de la peau frappant des personnes qui travaillent en plein air. ■

Genève: goudronner en plein cagnard, inadmissible!

Sonya Mermoud



Unia n'a pas hésité à barrer la route au camion transportant le goudron.

A situation dangereuse, mesure exceptionnelle. Mercredi dernier, Unia a bloqué un chantier genevois au Petit-Saconnex. Motif: des ouvriers s'apprêtaient à poser un enrobé sous un soleil de plomb. Une situation particulièrement risquée pour leur santé. «Nous faisons une tournée des chantiers afin de sensibiliser patrons et travailleurs à l'impact de la canicule quand nous sommes tombés sur ces goudronneurs. Ce type de travail augmente considérablement

la température, pouvant alors grimper jusqu'à 50 degrés. Nous les avons sommés d'arrêter», explique José Sebastiao, secrétaire syndical. L'entreprise Perrin Frères SA en charge des travaux refuse, arguant qu'elle doit tenir les délais d'exécution, sous pression du maître d'ouvrage qui n'est autre... que la Ville de Genève. Mauvaise réponse pour le syndicat qui, à l'aide de son véhicule, barre alors la route au camion transportant le goudron. Et contacte la Municipalité. Cette dernière le réoriente vers l'Office cantonal de l'inspection et des re-

lations du travail (OCIRT). Envoyé sur le site problématique, un de ses médecins donne alors raison à Unia et ordonne la cessation de l'activité. «Que de telles pratiques se développent sur des chantiers publics, qu'on fasse passer les délais et les bénéfices avant la santé des ouvriers, c'est scandaleux», s'énervait José Sebastiao, notant encore au passage que l'entreprise – qui avait distribué de l'eau à ses collaborateurs – aurait aussi dû clairement prendre ses responsabilités et aménager le temps de travail. En clair, renoncer à la pose de bitume après 10h du matin sous

ces chaleurs tropicales. A noter que le secteur de la construction genevois ne dispose pas, comme dans le canton de Vaud, d'un Fonds «intempéries». «La Convention collective de travail (CCT) cantonale arrive à échéance en fin d'année. Nous espérons pouvoir négocier l'introduction d'un tel fonds. Il est primordial que les partenaires sociaux parviennent à un accord sur des mesures contraignantes globales protégeant la santé des travailleurs et qu'ils les inscrivent dans la Convention.» ■

Syndicats et patrons se fâchent contre le laxisme de l'Etat

A Fribourg, les partenaires sociaux du bâtiment exigent, exemple à l'appui, que la Loi sur l'emploi et contre le travail au noir soit renforcée pour permettre une suspension facilitée des chantiers

Sylviane Herranz

Des ouvriers sont contrôlés le 21 mai sur un chantier de démolition d'une ancienne ferme. Deux sur trois sont au chômage et au service social. Certains travaillent sur le toit sans harnais et sans casque. Plus tard, des fuites d'huile provenant des machines sont signalées au Service de l'environnement. La police refuse d'aller faire un constat, le chantier n'étant pas sur une route. Des filtres à particules manquent sur des engins. Un camion roule avec les plaques d'un véhicule léger. La liste des infractions est longue sur ce chantier de démolition de Fétigny, dans la Broye fribourgeoise. Un mois plus tard, alors que les travaux sont bientôt terminés, l'Etat n'a toujours pas jugé utile de faire cesser les activités. Un exemple parmi d'autres de l'inefficacité de la lutte contre le travail au noir et des contrôles de chantiers fribourgeois, qui a suscité la colère des partenaires sociaux. Le 21 juin, patrons et syndicats ont alerté la presse pour dénoncer cette situation. Aux abords du chantier de Fétigny, Jean-Daniel Wicht, directeur de la

Fédération fribourgeoise des entrepreneurs (FFE), Jacques Vial de l'Union patronale cantonale (UPCF), Armand Jaquier d'Unia et Thierry Jaquet de Syna ont égrené les différentes infractions constatées et les procédures entreprises pour suspendre les activités du chantier. «Malgré les rapports effectués par l'Inspection des chantiers Fribourg (ICF), les services de l'Etat n'ont à ce jour pris aucune mesure pour fermer le chantier ou tout au moins pour interdire son accès dans l'attente du règlement des problèmes relevés», indiquent-ils. Ils craignent aussi que l'entreprise en cause, Deni-Bat SA, domiciliée à Crisier, ne disparaisse dans la nature avant que des sanctions ne soient prises. Son propriétaire ayant déjà deux faillites à son actif... D'une seule voix, patrons et syndicats ont dénoncé «un laxisme récurrent des autorités de ce canton».

PLUS DE POUVOIR POUR LES INSPECTEURS

«Avec cette action, nous avons voulu rappeler que l'on a besoin d'une loi cantonale qui permette d'agir quand des abus sont constatés, tant en matière de protection de la santé des travailleurs que



Non loin du chantier de démolition incriminé, les représentants patronaux et syndicaux ont dénoncé l'inaction de l'Etat alors que de nombreuses infractions ont été constatées.

du respect de la loi ou des conventions collectives», remarque Armand Jaquier, secrétaire régional d'Unia Fribourg. De son côté, le chef du Service cantonal de l'emploi, Charles de Reyff, s'est dédouané en répondant, par presse interposée,

que dans le cas du chantier de Fétigny, il n'était pas possible de suspendre l'activité, l'entreprise n'ayant pas refusé de collaborer. Une réponse insatisfaisante pour le syndicaliste: «Nous voulons justement que ça change. La loi actuelle permet une

suspension mais à des conditions très strictes. Nous souhaitons que la révision en cours de la Loi sur l'emploi et le marché du travail, qui sera examinée par le Grand Conseil cet automne, contienne des améliorations et que les règlements facilitent une réelle application de cette loi et des sanctions renforcées.» Il est inacceptable, ajoute Armand Jaquier, que pendant l'attente d'une éventuelle décision, les salariés soient exposés à la pollution de machines sans filtres à particules ou à des sols pollués. Ensuite que les machines soient déplacées sur d'autres chantiers. «Ce que l'on veut, c'est que de telles situations puissent être bloquées par les acteurs de l'inspection du travail. Ces employeurs mettent en danger les salariés, les usagers de la route, l'environnement, et on peut bien imaginer qu'ils ne sont pas plus respectueux des CCT et des lois!»

Question timing, syndicats et patrons vont agir au niveau des commissions parlementaires et de l'administration pour démontrer la nécessité que les inspecteurs de chantier aient plus d'autorité en matière d'arrêt de chantiers. ■

«ON NE TUE PAS POUR DE L'ARGENT»

Eternit bis à Turin, la condamnation de Stephan Schmidheiny à quatre ans de réclusion pour homicide involontaire suscite de nouveaux espoirs de justice

Claudio Carrer, Turin
Traduction Sylvain Bauhofer

Le Tribunal de Turin a condamné à quatre ans de prison le milliardaire suisse Stephan Schmidheiny, reconnu coupable d'homicide par négligence d'un ex-ouvrier de l'usine Eternit de Cavagnolo (dont il contrôlait la moitié entre le milieu des années 1970 et 1982, année de sa fermeture) et d'une riveraine, morts des suites d'une exposition à l'amiante. Il s'agit du premier arrêt rendu dans le cadre des quatre procès dits «Eternit bis» engagés en Italie. Ce jugement, prononcé le 23 mai 2019, fait renaître l'espoir chez les nombreuses victimes qui attendent justice depuis une éternité et à qui les décisions des tribunaux avaient laissé un goût amer. Comme en 2014 où la Cour de cassation, jugeant les faits prescrits, avait acquitté Stephan Schmidheiny d'une peine de 18 ans pour catastrophe environnementale: «Entre le droit et la justice, un jugement doit opter pour le droit», avaient dit les magistrats.



Pour Bruno Pesce, leader historique des batailles syndicales et civiles contre l'amiante et cofondateur de l'Afeva, la peine est clémente mais importante.



Stephan Schmidheiny.

«Ce n'est qu'un jugement de première instance, mais c'est aussi une première étape. J'espère qu'il marquera le retour à une jurisprudence plus respectueuse des droits des victimes»

Gianfranco Colace, procureur

Aujourd'hui, le même droit a amené le juge Cristiano Trevisan à inculper Stephan Schmidheiny (72 ans) pour homicide involontaire aggravé (comme le demandait le procureur Gianfranco Colace) et à le condamner à quatre ans de réclusion, soit trois de moins que ne le demandait le Parquet. Mais le magistrat turinois qui, dans son réquisitoire, avait mis en évidence chez le Suisse une «volonté délibérée de faire primer les intérêts de l'entreprise sur ceux de la santé», interprète la décision comme un signal positif: «Ce n'est qu'un jugement de première instance, mais c'est aussi une première étape. J'espère qu'il marquera le retour à une jurisprudence plus respectueuse des droits des vic-

times», a souligné Gianfranco Colace quelques minutes après la lecture de son dispositif. Un sentiment unanimement partagé par les représentants des victimes présents à l'audience: «C'est un début prometteur», affirme Giuliana Busto, présidente de l'Afeva, l'association des familles et victimes de l'amiante de Casale Monferrato. Soit la bourgade piémontaise où Eternit a produit une tragédie aux dimensions difficiles à imaginer (avec à ce jour plus de 2300 morts et, en moyenne, un diagnostic de mésothéliome et un décès par semaine). «Il s'agit d'une peine clémente, mais elle est importante, car l'Etat y souligne qu'on ne tue pas pour de l'argent», renchérit Bruno Pesce, leader historique des batailles syndicales et civiles contre l'amiante et cofondateur de l'Afeva.

Après ce premier arrêt de Turin, dont les considérants seront publiés d'ici à deux mois mais contre lequel Astolfo Di Amato et Guido Carlo Allea, défenseurs de longue date de Schmidheiny, ont déjà annoncé qu'ils feraient appel, les regards se tournent vers les trois autres volets d'Eternit bis. Un procès lancé dans le chef-lieu piémontais mais qui, à la suite de la décision de la juge chargée de l'enquête préliminaire de requalifier l'accusation d'homicide volontaire avancée par le Parquet en homicide par négligence, avait été divisé en 2016 en plusieurs volets – selon la compétence territoriale en fonction du lieu de résidence des victimes. D'où, pour Stephan Schmidheiny, l'obligation d'affronter quatre procès, un pour chacune des usines d'Eternit Italie que le milliardaire suisse avait contrôlées du milieu des années 1970 au milieu des années 1980, quand il était le CEO de la multinationale de l'amiante-ciment.

TROIS AUTRES PROCÈS

Alors que le Parquet de Reggio Emilia ne s'est pas encore exprimé sur les cas concernant l'usine de Rubiera, Stephan Schmidheiny est déjà assis sur le banc des accusés (si l'on peut dire, vu que l'affaire est jugée en son absence) devant la Cour d'assises de Naples, à cause des huit décès liés à la fabrique de Bagnoli: le procès y a démarré le 12 avril dernier, le délit présumé pour lequel il est renvoyé en justice étant ici l'homicide volontaire. «La reprise de ce chef d'accusation, que le Parquet de Turin avait retenu dès le départ à la lumière des preuves accablantes réunies, est la conséquence logique d'une lecture attentive des actes de procédure», signale Laura D'Amico, l'avocate de la partie civile représentant l'Afeva, en tournant son regard vers le procès qui va s'ouvrir à Verceil.

Il s'agit du volet le plus important d'Eternit bis, car il concerne les décès imputables à l'usine de Casale Monferrato: il y a un peu plus de deux mois, les procureurs ont annoncé la clôture de l'enquête, ayant retenu là encore l'hypothèse d'homicide volontaire de 400 personnes ayant succombé à l'inhalation de poussières d'amiante. Il s'agit bien sûr d'ex-travailleurs d'Eternit, mais aussi de nombreux habitants n'ayant jamais mis un pied dans l'usine. «Nous continuerons à demander la justice. Une justice conforme au droit», martèle le procureur turinois Gianfranco Colace, confirmant son intention de faire un procès pour homicide volontaire. Lui-même a été muté pour cette affaire au Parquet de Verceil, qui bénéficiera ainsi de ses compétences et de sa mémoire historique. Il a en effet conduit (avec Raffaele Guariniello, entre-temps à la retraite)

toute l'enquête Eternit et a été protagoniste de l'ensemble des procès menés à ce jour. D'ici à quelques mois, il déposera sa demande de renvoi en justice, qui passera au juge des audiences préliminaires, vraisemblablement en automne 2019.

La condamnation prononcée à Turin a beau être douce et non définitive, c'est un signal important qui redonne espoir et envie de lutter: «Nous continuerons à nous battre pour que, dans les prochains procès Eternit, dont celui lié au massacre de Casale Monferrato, toute la vérité soit faite et que la justice soit dûment rendue», lisait-on dans une récente prise de position de l'Afeva.

LA DÉFENSE: BOUC ÉMISSAIRE

Les avocats de Schmidheiny continueront eux à se battre pour l'impunité de leur client. «Durant tout le procès, nous avons prouvé que l'exposition aux poussières d'amiante à l'origine des maladies ne remontait pas à la période où Stephan Schmidheiny contrôlait Eternit Spa», affirment-ils dans un communiqué paru après la condamnation à quatre ans de réclusion, reprenant les thèses «scientifiques» contestées selon lesquelles ce sont les premières expositions à l'amiante qui conduisent à l'apparition de tumeurs, et non celles qui suivent. Quant à l'habitante morte du mésothéliome, ils prétendent que la source d'exposition aurait été non l'Eternit, mais les sèche-cheveux avec isolation thermique en carton d'amiante que l'on utilisait parfois à l'époque dans les salons de coiffure. A leurs yeux, Stephan Schmidheiny ne serait qu'un «bouc émissaire de l'incurie des autorités italiennes». En Italie, affirment-ils, «il y avait à l'époque un millier d'entreprises (y compris

dans le secteur public) qui utilisaient de l'amiante dans leurs activités de production. Or, l'Etat italien s'est moqué d'en réglementer le traitement et l'usage», concluent-ils.

Mais la vérité judiciaire est ailleurs, du moins pour le moment: Schmidheiny Stephan Ernst est «coupable». ■

LE VERDICT

En plus de condamner Stephan Schmidheiny à quatre ans de réclusion pour homicide involontaire, avec interdiction d'exercer toute charge publique pendant cinq ans, le Tribunal de Turin a décidé qu'il devra indemniser les parties civiles des préjudices causés (pour un montant qui sera déterminé séparément) et leur verser à titre de provision un montant total de 150 000 euros. Cette dernière mesure étant «immédiatement exécutoire», il devra s'en acquitter sur-le-champ. Enfin, Stephan Schmidheiny devra régler des frais de procédure, qui avoisinent 27 000 euros. Les considérants seront publiés d'ici à 60 jours. ■

Les grands patrons continuent de s'engraisser pendant que les salariées trinquent

Manon Todesco

Une chose est sûre, les actionnaires des grandes sociétés helvétiques se portent à merveille. C'est une étude sur les écarts salariaux qui le dit. Sur la trentaine d'entreprises cotées en Bourse qui ont été examinées par Unia, ils ont empoché pas moins de 56,5 milliards de francs en 2018. De même, si l'écart salarial a légèrement baissé par rapport à 2017, il reste à un niveau très élevé: en effet, dans les plus grandes entreprises de Suisse, le salaire le plus haut est en moyenne 134 fois plus élevé que le salaire le plus bas (contre 136 l'année précédente). Il y en a qui profitent davantage du système que les autres.

UBS, championne de l'écart salarial, a versé à son numéro 1, Sergio Ermotti, 13,9 millions de francs, soit 267 fois plus que ce qu'a gagné sa collaboratrice la moins bien payée.

Dans son communiqué de presse, le syndicat met également l'accent sur la famille Blocher, dont les trois entreprises (EMS-Chemie, Partners Group et Swiss Re) ont versé plus de dividendes que tous les salaires cumulés par les employés. «L'écart est particulièrement flagrant chez EMS-Chemie où les actionnaires ont touché 432 millions de francs alors que les charges de personnel se situaient à 244 millions de francs», souligne Unia. Au total, le clan de l'ex-conseiller fédéral a raflé 301,6 millions de francs en 2018 en tant qu'actionnaire majori-

taire, soit 57,6 millions de francs de plus que les salaires versés à ses 3075 collaborateurs réunis...

DEUX POIDS, DEUX MESURES

Pendant que les actionnaires s'engraissent, le personnel passe à la caisse. Alors que les rémunérations des actionnaires, des membres des directions et des CEO ont toutes augmenté, la même année, les salaires réels ont reculé de 0,4% en Suisse. On peut également constater que les postes à haute responsabilité, et donc à très hauts salaires, sont l'apanage des hommes, tandis que les femmes se retrouvent au bas de l'échelle. Bien qu'ils s'enrichissent, les grands patrons suisses n'hésitent pas à restructurer. C'est le cas de

Nestlé et de Novartis, qui, en dépit du fait d'avoir mené d'importants projets de rachats d'actions et versé des milliards de francs de dividendes, ont aussi, cette même année, annoncé la suppression de respectivement 550 et 2000 postes de travail sur le territoire.

Pour Unia, il est clair que les entreprises doivent combler l'écart salarial social et celui entre les sexes. «Cet automne, une hausse de salaire s'impose pour tous les employés et les salaires des femmes, en particulier, doivent augmenter!» conclut le syndicat. ■

Une étude montre qu'en 2018, l'écart salarial était en moyenne de 1:134 dans les plus grandes entreprises suisses. Ce qui ne les empêche pas de licencier massivement...